

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Nouvelle Cuisine centrale Tours sur la commune principale de l'AIOT 26 Rue de Suède 37100 Tours.

La référence de votre dossier est A-3-QKQP98LVB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/05/2023 à 12h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **21370261600011**

Raison sociale **COMMUNE DE TOURS**

Forme juridique **Commune et commune nouvelle**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 RUE DES MINIMES

37000 TOURS

Signataire

Qualité : **Première Adjointe au Maire déléguée à l'alimentation**

Référent

Fonction : **BE Environnement Egis maitrise d'oeuvre**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Nouvelle Cuisine centrale Tours**

Description des activités :

Dans le cadre de sa stratégie alimentaire visant à promouvoir une alimentation durable et de qualité et pour des raisons réglementaires, la Ville de Tours a engagé la construction d'une nouvelle cuisine centrale en liaison froide. (Unité Centrale de Production: UCP) Les repas produits seront fournis à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles de Tours, les ALSH et les crèche ainsi qu'aux agents ayant accès aux services de la restauration. Les caractéristiques de l'UCP sont les suivantes : - 9 000 repas / jour (évolutive à 11 000 repas / jour) - légumerie intégrée au process de la cuisine centrale capable de traiter 1,5 Tonne de légumes/fruits par jour, - laverie centrale pour le traitement des contenants alimentaires et des caisses de transport d'une capacité de 3 500 bacs gastro GN 1/2 / jour (extensible à l'utilisation de GN 1/4). - parcours pédagogique interne et externe intégré dans le projet La parcelle dédiée au projet est située 26 rue de Suède au coeur d'une ZI au nord de Tours. Elle est raccordée au quartier par la rue de Suède (n° 26 et 26 B) au Nord et la Rue Baptiste Marcet à l'Est. Le projet propose un bâtiment compact, composé de 2 accès ; chacun étant associé à une fonction en relation avec le site et les besoins du programme : - En bas de pente, au nord sur la rue de Suède, un Rez-de-jardin qui accueille l'entrée principale du bâtiment (piétons) et l'accès /sortie au parking VL (sur la façade Ouest) ; cela permet de faciliter l'accès de maintenance aux réseaux du niveau process plutôt que de gérer ces accès dans un vide sanitaire... - depuis la rue Marcet, à l'Est, l'entrée et sorties des PL (et autobus éventuel) qui mène à la cour logistique. - En haut de pente, au Sud, côté cour logistique, en Rez-de- chaussée, les quais rythment la façade. Un étage de plénum technique accessible depuis un escalier dédié et un ascenseur, permet d'accéder à tous les organes techniques au-dessus du process L' étage inclus une terrasse technique extérieure, encastrée dans la toiture pour une qualité visuelle (5° façade) et protection acoustique des avoisinants. L'ensemble s'organise autour d'un patio, et du hall d'entrée, permettant, sans interférer sur le fonctionnement du process, les visites pédagogiques et/ou contrôle visuels, depuis le coeur du process avec une vues globale du fonctionnement. Il amène également de la lumière au coeur des différents locaux du process du rez-de-chaussée.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **26 Rue de Suède 37100 Tours**

X : 526078

Y : 6706411

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2220	2220-1-b	Préparation de produits alimentaires d'origine végétale	2.01 t/j	D	2 tonnes maxi prévues
2221	2221-2	Préparation de produits alimentaires d'origine animale	1 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **17000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Rejets d'eaux usées / eaux vannes des installations sanitaires de la Cuisine Centrale Rejets d'eaux de la cuisine acheminées vers un séparateur à graisses et à féculés, avant collecte dans le réseau principal Réseau dédiée à la reprise des eaux de l'aire de lavage, transitant par un

Déshuileur, avant collecte dans le réseau principal La canalisation principale chemine vers un ouvrage de type fosse de comptage, avant le branchement sur le réseau communal, permettant de réaliser les mesures imposées des débits, Ph, température, matières en suspension.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Rejets d'eaux de la cuisine acheminées vers un séparateur à graisses et à féculés, avant collecte dans le réseau principal Réseau dédiée à la reprise des eaux de l'aire de lavage, transitant par un Déshuileur, avant collecte dans le réseau principal

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **00**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :
non défini à ce stade

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Biodéchets collectés et valorisés par TMVL; Huilles : collecte et valorisation par un prestataire spécialisé sous convention Palette et cartons repris et valorisés par fournisseurs ou prestataires spécialisé sous l'égide de TMVL OMR et produits recyclable courants: collecte et valorisation par TMVL

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
SSI, Extincteurs, noue extérieure éventuellement

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PC1b_Plan cadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PC2b_Plan masse des constructions à édifier.pdf